



## Règlement de participation à l'Urban Films Festival 2018 13e édition de l'Urban Films Festival

Dans le cadre de la 13<sup>e</sup> édition de l'Urban Films Festival organisée par l'association RStyle et qui se tiendra à Paris du 12 au 14 octobre 2018, l'association lance un appel à participation.

### ORGANISATEUR, DATES, THEME ET CATEGORIES

L'Association RStyle dont le siège social se trouve 41 avenue de Flandre 75019 Paris organise l'appel à films dans le cadre de l'Urban Films Festival (Festival international de films urbains) qui se déroulera du 12 au 14 octobre 2018 à Paris.

- **Jusqu'au 31 mars pour la qualification Tahiti**

- Jusqu'au 30 juin pour la qualification internationale en France

**Qu'est ce que le film urbain ?** : "Des films consacrés à la ville et à toutes les pratiques et modes de vie qui en émanent. Au travers des films urbains, des histoires vraies, sombres ou drôles trouvent leur dénominateur commun dans leur décor : la rue, de Séoul à Rio, en passant par Seattle ou Ouagadougou. Le film urbain permet de redécouvrir la ville dans son sens le plus large : histoire, danse, mouvements, communautés, streets cultures, sports, tous les aspects de la ville et des cultures urbaines y sont représentés."

Les différentes catégories de participation au Festival sont :

#### L'Animation

D'une durée maximum de 15 min

#### Le Documentaire

D'une durée maximum de 17 min

#### La Fiction

D'une durée maximum 15 min

#### La Performance

D'une durée maximum 7 min

**Les films en langues étrangères devront obligatoirement être sous-titrés en français**

### OBJET ET INSCRIPTION

La participation au Festival implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations. En premier lieu, les participants devront remplir le formulaire en ligne sur le site [www.urbanfilmsfestival.com](http://www.urbanfilmsfestival.com) ainsi qu'un lien de téléchargement du court-métrage en HD 1920\*1080.

Pour le film gagnant, il sera demandé au candidat en second lieu de fournir un fichier vidéo DCP sur tout support (clé USB, web transfert) au bureau du festival (RStyle / Urban Films Festival 74 rue d'Aubervilliers 75019 Paris) ou par e-mail [uff.tahiti@gmail.com](mailto:uff.tahiti@gmail.com) à compter de deux semaines après l'annonce des films sélectionnés.

### SELECTION

Le bureau du festival communiquera le résultat de la sélection maximum mi avril aux responsables de l'inscription (producteur, réalisateur...).

Il appartiendra alors aux participants de fournir en temps et en heure tous les éléments demandés pour la sélection du festival. Les frais de transport sont à la charge du participant.

### RECOMPENSES/PRIX

Le film vainqueur de la qualification à Tahiti sera directement sélectionné pour la finale internationale qui se déroulera à Paris. Le réalisateur sera invité (billets d'avion et hôtel) durant la période du festival. A titre informatif, il est possible de consulter les prix attribués les années précédentes sur le site internet [www.urbanfilmsfestival.com](http://www.urbanfilmsfestival.com)

### DIFFUSION ET EXPLOITATION

Le lieu du Festival sera communiqué à une date ultérieure.

Les vidéos participantes pourront faire l'objet d'autres projections dans le cadre de l'Urban Films Festival Itinérant. De même le bureau de l'Urban Films Festival se réserve le droit d'utiliser les vidéos sélectionnées dans le cadre d'opération de promotion du festival et de ceux à venir. En remplissant ce présent règlement vous acceptez également que, dans le cadre de sa diffusion pour la compétition officielle de l'Urban Films Festival 2018, votre court-métrage sera conservé et archivé au sein du fonds d'archives de l'Urban Films Festival. Ainsi, les vidéos participantes seront accessibles en visionnage au sein de la Médiathèque des cultures urbaines gérée par RSTYLE

### RESPONSABILITE

Le participant fera son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard, notamment leur droit à l'image, et assumera la charge de tous les éventuels paiements en découlant. L'Organisateur se décharge de toutes responsabilités en cas de litige sur les droits à l'image et au son, seul le participant sera responsable.

*Faire précéder date et signature de la mention « Lu et approuvé » :*